



Texte n°98-229 - E/2 - (F. 305)	POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : Nomenclature des restitutions - Tableau DR - Secteur de la viande de volaille (Modificatif)
Texte n°98-230 - E/3 - (F. 2131)	COLIS POSTAUX ET ENVOIS DE LA POSTE AUX LETTRES : PROCEDURE D'ABONNEMENT DE DEDOUANEMENT
Texte n°98-231 - E/3 - (F. 2131)	COLIS POSTAUX ET ENVOIS DE LA POSTE AUX LETTRES : PROCEDURE D'ABONNEMENT DE DEDOUANEMENT
Texte n°98-232 - E/3 - (F. 2131)	COLIS POSTAUX ET ENVOIS DE LA POSTE AUX LETTRES : REPERTOIRE DES ENTREPRISES FRANCAISES DE VENTE PAR CORRESPONDANCE
Texte n°98-233 - E/3 - (H. 030)	TRANSIT COMMUNAUTAIRE SIMPLIFIE DOMICILIE

<p align="center">Bulletin officiel des douanes</p> <p>POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE</p> <p align="center">Nomenclature des restitutions</p> <p align="center">Tableau DR</p> <p align="center">Secteur de la viande de volaille</p> <p align="center">- Modificatif -</p> <p>BOD abrogé par BOD n°6367</p>	<p>BOD n° 6312 du 24 décembre 1998 texte n° 98-229 nature du texte : du 16 décembre 1998 classement : F.305 RP : bureau : E/2 nombre de pages : 6 diffusion : NOR : BUD D 98.00229 S mots-clés : Nomenclature, restitutions, volailles</p>
<p>Date d'entrée en vigueur du texte : 4 décembre 1998</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Référence :</p> <p>Texte abrogé :</p> <p>Texte modifié : texte n° 98 - 036 - BOD n° 6245 du 17 mars 1997</p>	

Suite à la parution du règlement (CE) n° [2580/98](#) du 30 novembre 1998 modifiant le règlement (CE) n° [3846/87](#) établissant la nomenclature des produits agricoles pour les restitutions à l'exportation, il convient de remplacer l'intégralité du tableau DR repris dans le BOD n° [6245](#) du 17 mars 1998 (pages 18 et 19) par le tableau suivant.

TABLEAU DR
SECTEUR DES VOLAILLES

Code NC	Désignation des marchandises	Code des produits
ex 0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques :	
	- d'un poids n'excédant pas 185 g :	
0105.11	- - Coqs et poules :	
	- - - Poussins femelles de sélection et de multiplication :	
0105.11.11	- - - - de race de ponte	0105.11.11.9000
0105.11.19	- - - - autres	0105.11.19.9000

	- - - autres :	
0105.11.91	- - - - de race de ponte	0105.11.91.9000
0105.11.99	- - - - autres	0105.11.99.9000
0105.12.00	- - Dindes et dindons	0105.12.00.9000
ex 0105.19	- - autres :	
0105.19.20	- - - Oies	0105.19.20.9000
ex 0207.	Viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 0105 :	
	- de coqs et de poules :	
ex 0207.12	- - non découpés en morceaux, congelés :	
ex 0207.12.10	- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 70%" :	
	- - - - Coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés	
	- - - - autres	0207.12.10.9000
ex 0207.12.90	- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 65% ou autrement présentés :	
	- - - - "Poulets 65%" :	
	- - - - - Coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés	
	- - - - - autres	0207.12.90.9190
	- - - - - Coqs et poules présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier en composition irrégulière :	
	- - - - - - Coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiées	
	- - - - - autres	0207.12.90.9990
ex 0207.14	- - Morceaux et abats congelés :	
	- - - Morceaux :	
	- - - - non désossés :	
ex 0207.14.20	- - - - - Demis et quarts :	
	- - - - - - de coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés	
	- - - - - autres	0207.14.20.9900
ex 0207.14.60	- - - - - Cuisses et morceaux de cuisses	
	- - - - - - de coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés	
	- - - - - autres	0207.14.60.9900
ex 0207.14.70	- - - - - autres :	
	- - - - - - Demi ou quarts, sans les croupions :	
	- - - - - - - de coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés	
	- - - - - - autres	0207.14.70.9190
	- - - - - - Parties comprenant une cuisse entière ou un morceau de cuisse et un morceau de dos n'excédant pas 25% du poids total :	
	- - - - - - - de coqs et de poules, dont le fémur est complètement ossifié	
	- - - - - - autres	0207.14.70.9290
	- de dindes et dindons	
0207.25	- - non découpés en morceaux, congelés :	
0207.25.10	- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 80%" :	0207.25.10.9000
0207.25.90	- - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou, sans les pattes, le coeur, le foie et le gésier, dénommés "dindes 73%" ou autrement présentés	0207.25.90.9000

ex 0207.27	- - Morceaux et abats congelés :	
	- - - Morceaux :	
0207.27.10	- - - - désossés :	
	- - - - - Viandes homogénéisées, y compris les viandes séparées mécaniquement	0207.27.10.9990
	- - - - - autres :	
	- - - - - - autres que croupions	
	- - - - - - non désossés :	
0207.27.60	- - - - - Cuisses et morceaux de cuisses :	0207.27.60.9000
0207.27.70	- - - - - Pilons et morceaux de pilons	0207.27.70.9000
	- - - - - autres	

<p>Bulletin officiel des douanes</p> <p>COLIS POSTAUX</p> <p>ET</p> <p>ENVOIS DE LA POSTE AUX LETTRES</p> <p>—</p> <p>PROCEDURE D'ABONNEMENT DE DEDOUANEMENT</p>	<p>BOD n° 6312 du 24 décembre 1998 texte n° 98-230 nature du texte : DA du 16 décembre 1998 classement : F.2131 RP : COLIS POSTAUX ET ENVOIS DE LA POSTE AUX LETTRES bureau : E/3 nombre de pages : 1 diffusion : NOR : BUD D 98.00230 S mots-clés : Colis</p>
---	--

Date d'entrée en vigueur du texte : Immédiat

Date de caducité du texte :

Références :

- Règlement particulier, EVP, annexe XIX

- Texte n° 97-[168](#) - DA du 10.06.97 - (I.30-I.31) Bureau E/3 - BOD n° [6186](#) du 21.06.1997

Textes modifiés :

- Texte n° 86-[18](#) - DA du 20.01.86 - (I.30-I.31) Bureau E/1- BOD n° [4731](#) du 18 au 20.01.86

- Texte n° 97-[168](#) - DA du 10.06.97 - (I.30-I.31) Bureau E/3 - BOD n° [6186](#) du 21.06.97

- Texte n° 98-[048](#) - DA du 02.04.98 - (I.30-I.31) Bureau E/3 - BOD n° [6250](#) du 02.04.98

CARTON MODIFICATIF

A l'importation

Agrément I 703 : Société STEPHICAT - LIBRAIRIE ATTICA

- Radier des listes alphabétique et numérique l'entreprise énoncée ci-dessus.

<p>Bulletin officiel des douanes</p> <p>COLIS POSTAUX</p> <p>ET</p> <p>ENVOIS DE LA POSTE AUX LETTRES</p> <p>—</p> <p>PROCEDURE D'ABONNEMENT DE DEDOUANEMENT</p>	<p>BOD n° 6312 du 24 décembre 1998 texte n° 98-231 nature du texte : DA du 16 décembre 1998 classement : F.2131 RP : COLIS POSTAUX ET ENVOIS DE LA POSTE AUX LETTRES bureau : E/3 nombre de pages : 1 diffusion : NOR : BUD D 9800231 S mots-clés : Colis</p>
---	---

Date d'entrée en vigueur du texte :

Date de caducité du texte :

Références :

- Règlement particulier, EVP, annexe XIX
- Texte n° 97-[168](#) -DA du 10.06.97 - (I.30-I.31)
- Bureau E/3 - *BOD* n° [6186](#) du 21.06.1997

Texte modifié :

- Texte n° 86-[176](#) - DA du 16.9.86 - (I.30-I.31)
- Bureau E/1- *BOD* n° [4824](#) du 16.9.1986
- Texte n° 97-[168](#) -DA du 10.06.97 - (I.30-I.31)
- Bureau E/3 - *BOD* n° [6186](#) du 21.06.1997

DECISIONS D'AGREMENT

Société EDIMEDIA

A l'importation : agrément I 711

A l'exportation : agrément E 297

- Radier des listes alphabétique et numérique l'entreprise énoncée ci-dessus.

<p align="center">Bulletin officiel des douanes</p> <p align="center">COLIS POSTAUX</p> <p align="center">ET</p> <p align="center">ENVOIS DE LA POSTE AUX LETTRES</p> <p align="center">—————</p> <p>REPERTOIRE DES ENTREPRISES FRANCAISES</p> <p align="center">DE VENTE PAR CORRESPONDANCE</p>	<p>BOD n° 6312 du 24 décembre 1998 texte n° 98-232 nature du texte : DA du 16 décembre 1998 classement : F.2131 RP : COLIS POSTAUX ET ENVOIS DE LA POSTE AUX LETTRES bureau : E/3 nombre de pages : 1 diffusion : NOR : BUD D 98.00232 S mots-clés : Colis</p>
--	---

Date d'entrée en vigueur du texte :

Date de caducité du texte :

Références :

- Règlement particulier, EVP, annexe XIX
- Texte n° 97-[168](#) - DA du 10.06.97 - (I.30 I-31) - Bureau E/3 - *BOD* n° [6186](#) du 21.06.1997

Texte modifié :

Texte n° 97-[168](#) - DA du 10.06.97 - (I.30 I-31) - Bureau E/3 - *BOD* n° [6186](#) du 21.06.1997

Répertoire numérique des agréments accordés aux entreprises bénéficiaires de la procédure

DECISION D'AGREMENT

NUMERO D'AGREMENT	NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	NATURE DES MARCHANDISES	NATURE DES ENVOIS	BUREAU DE DOMICILIATION	DISPOSITIONS PARTICULIERES
I 889	Bruno FRANCOIS Equipement France 4, rue Louis Dansard 69007 LYON	Joint en caoutchouc	EVP	CHASSIEU CRD	

<p>Bulletin officiel des douanes</p> <p>TRANSIT COMMUNAUTAIRE</p> <p>SIMPLIFIE DOMICILIE</p>	<p>BOD n° 6312 du 24 décembre 1998 texte n° 98-233 nature du texte : DA du 16 décembre 1998 classement : H.030-H.031 RP : Transit bureau : E/3 nombre de pages : 2 diffusion : NOR : BUD D 98.00233 S mots-clés : Transit</p>
---	---

<p>Date d'entrée en vigueur du texte : immédiate</p> <p>Date de caducité du texte :</p> <p>Références :</p> <p>- Texte n° 93-182 - DA du 16.12.93 - BOD n° 5843 du 16.12.93 - Texte n° 97-238 - DA du 23.09.97 - BOD n° 6212 du 11.10.97 - Texte n° 98-140 - DA du 08.07.98 - BOD n° 6276 du 20.07.98</p> <p>Textes modifiés :</p> <p>- Texte n° 93-024 - DA du 04.02.93 - BOD n° 5756 du 04.02.93 - Texte n° 95-110 - DA du 17.05.95 - BOD n° 5993 du 16.05.95 - Texte n° 98-140 - DA du 08.07.98 - BOD n° 6276 du 20.07.98</p>
--

**DECISION D'AGREMENT
ADDITIF AU REPERTOIRE DES ENTREPRISES AGREEES**

NUMERO D'AGREMENT	NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	BUREAU DE DOMICILIATION	DISPOSITIONS PARTICULIERES
789 TCSD (a et b)	HENRIOT SA 14, rue du Bief 25501 MORTEAU CEDEX	MORTEAU CRD	
790 TCSD (a)	SOCIETE TEAM 10, place Vauban Silic 127 94523 RUNGIS CEDEX	RUNGIS GR	
791 TCS (a)	AIR FRANCE BP 10201 95703 ROISSY CDG	VILLEPINTE	
792 TCSD (a)	VERMOT Henri et fils Rouges Terres 25130 VILLERS LE LAC	MORTEAU CRD	
793 TCSD (a)	SARL VILLAS VB FRANCE Les Majors 25130 VILLERS LE LAC	MORTEAU CRD	
794 TCSD (b)	TRT LUCENT TECHNOLOGIES 72, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS	ROUEN CRD	